



SILICONI COMMERCIALE SPA

Via Francia 4 Z.I. - 36053 GAMBELLARA (VI) ITALY
Tel +39 0444 649766 Fax +39 0444 440018 www.siliconi.it

Fiche de Données de Sécurité METACLEAN 300



Fiche du 2/2/2016, révision 3.7.1

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

- 1.1. Identificateur de produit
Identification du mélange:
Nom commercial METACLEAN 300
Code commercial 16610/04
- 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées
Usage recommandé :
Dégraissant pour les pièces métalliques (Aérosol)
- 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité
Fournisseur
SILICONI COMMERCIALE SPA - Via Francia 4 Z.I. 36053 Gambellara (VI) ITALY tel n. +39 0444 649766
SILICONI COMMERCIALE SPA - tel n. +39 0444 649766 lun-ven 08:00 - 17:00
Personne compétente responsable de la fiche de données de sécurité:
lab@siliconi.it
- 1.4. Numéro d'appel d'urgence
SILICONI COMMERCIALE SPA - tel n. +39 0444 649766 lun-ven 08:00 - 17:00

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

- 2.1. Classification de la substance ou du mélange
Critères Règlement CE 1272/2008 (CLP) :
-  Danger, Aerosols 1, Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
 -  Attention, Skin Irrit. 2, Provoque une irritation cutanée.
 -  Attention, Eye Irrit. 2, Provoque une sévère irritation des yeux.
 -  Attention, STOT SE 3, Peut provoquer somnolence ou vertiges.
 -  Aquatic Chronic 2, Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Effets physico-chimiques nocifs sur la santé humaine et l'environnement :
Aucun autre danger

2.2. Éléments d'étiquetage
Symboles:



Danger

Mentions de danger:

- H222 Aérosol extrêmement inflammable.
- H229 Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
- H315 Provoque une irritation cutanée.
- H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
- H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
- H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence:

- P102 Tenir hors de portée des enfants.
- P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
- P211 Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.
- P251 Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.
- P261 Éviter de respirer les aérosols.
- P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
- P410+P412 Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F.
- P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation.

Qualité spéciale:

Le producteur décline toute responsabilité en cas de dommage dû à incorrecte utilisation du produit.

Contient:



SILICONI COMMERCIALE SPA

Via Francia 4 Z.I. - 36053 GAMBELLARA (VI) ITALY
Tel +39 0444 649766 Fax +39 0444 440018 www.siliconi.it

Fiche de Données de Sécurité METACLEAN 300

n-heptane
Dispositions particulières conformément à l'Annexe XVII de REACH et ses amendements successifs:
Usage réservé aux utilisateurs professionnels
2.3. Autres dangers
Substances vPvB: Aucune - Substances PBT: Aucune
Autres dangers:
Aucun autre danger

3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1. Substances

N.A.

3.2. Mélanges

Composants dangereux aux termes du Règlement CLP et classification relative :

>= 40% - < 50% Hydrocarbures en C3-4

REACH No.: 01-2119486557-22, Numéro Index: 649-199-00-1, CAS: 68476-40-4, EC: 270-681-9
substance ayant une limite d'exposition professionnelle en vertu des dispositions communautaires



2.5 Press. Gas H280



2.2/1 Flam. Gas 1 H220

Note K*

>= 40% - < 50% n-heptane

REACH No.: 01-2119475515-33, EC: 927-510-4



2.6/2 Flam. Liq. 2 H225



3.10/1 Asp. Tox. 1 H304



3.2/2 Skin Irrit. 2 H315



3.8/3 STOT SE 3 H336



4.1/C2 Aquatic Chronic 2 H411

>= 1.5% - < 2.5% acétate d'éthyle

REACH No.: 01-2119475103-46, Numéro Index: 607-022-00-5, CAS: 141-78-6, EC: 205-500-4



2.6/2 Flam. Liq. 2 H225



3.3/2 Eye Irrit. 2 H319



3.8/3 STOT SE 3 H336

Pour la définition des mots concernant la liste des risques, se référer à la section 16

4. MESURES DE PREMIERS SECOURS

4.1. Description des premiers secours

En cas de contact avec la peau :

Enlever immédiatement les vêtements contaminés

Laver immédiatement avec beaucoup d'eau et éventuellement du savon les parties du corps ayant été en contact avec le produit, même en cas de doute.

Laver entièrement le corps (douche ou bain).

Enlever immédiatement les vêtements contaminés et les éliminer de manière sûre.

En cas de contact avec la peau, laver immédiatement à l'eau abondante et au savon.

En cas de contact avec les yeux :

En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

En cas d'ingestion :

Non applicable sous forme d'aérosol

En cas d'inhalation :

Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au chaud et au repos.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés



SILICONI COMMERCIALE SPA

Via Francia 4 Z.I. - 36053 GAMBELLARA (VI) ITALY
Tel +39 0444 649766 Fax +39 0444 440018 www.siliconi.it

Fiche de Données de Sécurité METACLEAN 300

- Aucun
- 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires
En cas d'incident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (lui montrer, si possible, les instructions pour l'utilisation ou la fiche de sécurité).
Traitement: Aucun

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

- 5.1. Moyens d'extinction
Moyens d'extinction appropriés :
CO2 ou extincteur à poudre
Moyens d'extinction qui ne doivent pas être utilisés pour des raisons de sécurité :
Aucun
- 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange
Ne pas inhaler les gaz produits par l'explosion et la combustion.
La combustion produit de la fumée lourde.
- 5.3. Conseils aux pompiers
Utiliser des appareils respiratoires adaptés.
Recueillir séparément l'eau contaminée utilisée pour éteindre l'incendie. Ne pas la déverser dans le réseau des eaux usées.
Si cela est faisable d'un point de vue de la sécurité, déplacer de la zone de danger immédiat les conteneurs non endommagés.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

- 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence
Porter les dispositifs de protection individuelle.
Éliminer toute source d'allumage.
Emmener les personnes en lieu sûr.
Consulter les mesures de protection exposées aux points 7 et 8.
- 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement
Empêcher la pénétration dans le sol/sous-sol. Empêcher l'écoulement dans les eaux superficielles ou dans le réseau des eaux usées.
Retenir l'eau de lavage contaminée et l'éliminer.
En cas de fuite de gaz ou de pénétration dans les cours d'eau, le sol ou le système d'évacuation d'eau, informer les autorités responsables.
Matériel adapté à la collecte : matériel absorbant, organique, sable.
- 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage
Laver à l'eau abondante.
- 6.4. Référence à d'autres sections
Voir également les paragraphes 8 et 13.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

- 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger
Contenant pressurisé. Ne pas percer ou bruler, même si l'aérosol est vide. Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent. Ne pas fumer.
Éviter le contact avec la peau et les yeux, l'inhalation de vapeurs et brouillards.
Les vêtements contaminés doivent être remplacés avant d'accéder aux zones de repas.
Ne pas manger, boire et fumer dans les zones de travail
Voir également le paragraphe 8 pour les dispositifs de protection recommandés.
- 7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités
Tenir loin des flammes, étincelles et des sources de chaleur. Ne pas exposer aux rayons de soleil.
Tenir loin de la nourriture, des boissons et aliments pour animaux.
Aucun. Voir également les paragraphes 10
- 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)
Aucune utilisation particulière

8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

- 8.1. Paramètres de contrôle
Hydrocarbures en C3-4 - CAS: 68476-40-4
TLV TWA - 1000 ppm (2400mg/m3)
TLV STEL - 4000 ppm (9600mg/m3)
n-heptane



SILICONI COMMERCIALE SPA

Via Francia 4 Z.I. - 36053 GAMBELLARA (VI) ITALY
Tel +39 0444 649766 Fax +39 0444 440018 www.siliconi.it

Fiche de Données de Sécurité METACLEAN 300

TLV TWA - 1600 mg/m³ (395 ppm)
acétate d'éthyle - CAS: 141-78-6
ACGIH, 400 ppm - Remarques: URT and eye irr

Valeurs limites d'exposition DNEL

n-heptane
Travailleur industriel: 300 mg/kg - Consommateur: 149 mg/kg - Exposition: Cutanée humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques - Remarques: bw/day
Travailleur industriel: 2085 19141.03 - Consommateur: 477 19141.03 - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques
Consommateur: 149 mg/kg - Exposition: Orale humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques - Remarques: bw/day

acétate d'éthyle - CAS: 141-78-6
Travailleur industriel: 63 mg/kg - Consommateur: 37 mg/kg - Exposition: Cutanée humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques
Travailleur industriel: 1468 19141.03 - Consommateur: 734 19141.03 - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: Court terme, effets systémiques
Travailleur industriel: 734 19141.03 - Consommateur: 367 19141.03 - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques
Consommateur: 4.5 mg/kg - Exposition: Orale humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques

Valeurs limites d'exposition PNEC

acétate d'éthyle - CAS: 141-78-6
Cible: Eau marine - valeur: 0.026 mg/l
Cible: Eau douce - valeur: 0.26 mg/l
Cible: Sédiments d'eau douce - valeur: 0.34 mg/kg
Cible: Terrain (agricole) - valeur: 0.22 mg/kg

8.2. Contrôles de l'exposition

Protection des yeux :
Utiliser des lunettes de travail dont la protection latérale = EN166. Si il existe un risque à l'exposition à des vapeurs pouvant causer des troubles oculaires, utiliser un masque anti-gaz avec protection faciale totale.

Protection de la peau :
Protéger la peau n'est pas nécessaire lors de contacts brefs mais, est requise lorsque on porte des vêtements propres et antistatique. En cas de contacts prolongés et fréquents, utiliser un vêtement de protection étanche adapté au type de produit utilisé. Le choix d'une tenue de protection spécifique comportant notamment une combinaison, des gants, des chaussures et une protection de la tête dépendra du type d'opérations.

Protection des mains :
Dans le cadre d'une utilisation normale du produit aucune protection particulière n'est nécessaire. Toutefois Pour protéger les mains de contacts fréquents et répétés il est recommandé d'utiliser des gants résistants au solvants (OVC, PE, néoprène, pas de caoutchouc naturel).

Protection respiratoire :
La qualité de l'air inhalé doit être préservée avec certaines limites d'exposition à des produits nocifs. Si l'inhalation de produit nocif doit dépasser la limite, il est alors recommandé d'utiliser un système respiratoire individuel équipé d'un filtre de type EN 141.

Risques thermiques :
Les aérosols, en cas de surchauffe, déforment, et peut être jeté sur une distance considérable.

Contrôles de l'exposition environnementale :
Aérer les locaux où le produit est stocké et/ou manipulé
Conserver et utiliser le produit uniquement dans un endroit bien ventilé.
Une ventilation spécifique peut s'avérer nécessaire pour certaines opérations.
Utiliser équipement technique pour maintenir les concentrations dans l'air en dessous des limites d'exposition.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

| | |
|--|---|
| Aspect et couleur: | Contenant pressurisé avec produit de base et gaz liquéfié |
| Odeur: | caractéristique |
| Seuil d'odeur : | N.A. |
| pH: | N.A. |
| Point de fusion/congélation: | N.A. |
| Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition: | N.A. |
| Inflammation solides/gaz: | N.A. |
| Limite supérieure/inférieure d'inflammabilité ou d'explosion : | N.A. |
| Densité des vapeurs: | 2 |
| Point éclair: | < 0 °C |



SILICONI COMMERCIALE SPA

Via Francia 4 Z.I. - 36053 GAMBELLARA (VI) ITALY
Tel +39 0444 649766 Fax +39 0444 440018 www.siliconi.it

Fiche de Données de Sécurité

METACLEAN 300

| | |
|---|-----------|
| Vitesse d'évaporation : | N.A. |
| Pression de vapeur: | 3-5 bar |
| Densité relative: | N.A. |
| Hydrosolubilité: | insoluble |
| Liposolubilité: | Oui |
| Coefficient de partage (n-octanol/eau): | N.A. |
| Température d'auto-allumage : | > 400°C |
| Température de décomposition: | N.A. |
| Viscosité: | N.A. |
| Propriétés explosives: | N.A. |
| Propriétés comburantes: | N.A. |
| 9.2. Autres informations | |
| Miscibilité: | N.A. |
| Liposolubilité: | N.A. |
| Conductibilité: | N.A. |
| Propriétés caractéristiques des groupes de substances | N.A. |

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1. Réactivité

Stable en conditions normales

10.2. Stabilité chimique

Stable en conditions normales

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucun

10.4. Conditions à éviter

Ne pas exposer aux rayons de soleil ou à une température supérieure à 50°C. Tenir éloigner des agents oxydants.

10.5. Matières incompatibles

Eviter le contact avec les matières combustibles. Le produit pourrait s'enflammer

10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Informations toxicologiques concernant le mélange :

N.A.

Informations toxicologiques concernant les substances principales présentes dans le mélange :

n-heptane

a) toxicité aiguë:

Test: LD50 - Voie: Orale - Espèces: Rat > 5840 mg/kg

Test: LD50 - Voie: Peau - Espèces: Rat > 2920 mg/kg

Test: LC50 - Voie: Inhalation - Espèces: Rat > 23.3 mg/l - Durée: 4h

acétate d'éthyle - CAS: 141-78-6

a) toxicité aiguë:

Test: LC50 - Voie: Inhalation - Espèces: Rat = 200 mg/l - Durée: 1h

Test: LD50 - Voie: Peau - Espèces: Lapin > 20000 mg/kg - Durée: 1h

Test: LD50 - Voie: Orale - Espèces: Rat = 4100 mg/kg - Durée: 1h

b) corrosion cutanée/irritation cutanée:

Test: Irritant pour la peau Non

Si on n'a pas spécifié différemment, les données demandés par le Règlement 453/2010/CE indiquées ci-dessous sont à considérer N.A.:

a) toxicité aiguë;

b) corrosion cutanée/irritation cutanée;

c) lésions oculaires graves/irritation oculaire;

d) sensibilisation respiratoire ou cutanée;

e) mutagénicité sur les cellules germinales;

f) cancérogénicité;

g) toxicité pour la reproduction;

h) toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique;

i) toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée;

j) danger par aspiration.



SILICONI COMMERCIALE SPA

Via Francia 4 Z.I. - 36053 GAMBELLARA (VI) ITALY
Tel +39 0444 649766 Fax +39 0444 440018 www.siliconi.it

Fiche de Données de Sécurité METACLEAN 300

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1. Toxicité

NE CONTIENT PAS DE CHLORE-FLUORO-CARBONES

Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

n-heptane

a) Toxicité aquatique aiguë:

Point final: LC50 - Espèces: Poissons > 13.4 mg/l - Durée h: 96

Point final: EC50 - Espèces: Daphnie = 3 mg/l - Durée h: 48

Point final: EC50 - Espèces: Algues = 20 mg/l - Durée h: 72

acétate d'éthyle - CAS: 141-78-6

a) Toxicité aquatique aiguë:

Point final: LC50 - Espèces: Poissons = 270 mg/l - Durée h: 48

Point final: EC50 - Espèces: O2 = 164 mg/l - Durée h: 48 - Remarques: OECD202

Point final: LC50 - Espèces: Algues = 2000 mg/l - Durée h: 96 - Remarques: OECD201

12.2. Persistance et dégradabilité

Aucun

N.A.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

N.A.

12.4. Mobilité dans le sol

N.A.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Substances vPvB: Aucune - Substances PBT: Aucune

12.6. Autres effets néfastes

Aucun

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Les conditions de mise au rebut doivent être en accord avec la législation locale ou nationale. Un aérosol peut exploser à une température supérieure à 50°C, si il contient encore quelques résidus du gaz. Les aérosols utilisés, même si ils ne sont pas complètement vidés, ne doivent pas être jetés dans l'environnement

CATALOGUE DES CODES EUROPEENS POUR LES DECHETS :

Les aérosols, en tant que rejet domestique, sont exclus de l'application de cette norme, liée à l'activité l'industrielle.

Les aérosols vides provenant d'un usage professionnel peuvent être classifiés comme suit : 15.01.10:

conditionnement contenant des résidus de substances dangereuses ou des résidus contaminés par ces substances

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

14.1. Numéro ONU

ADR-Numero ONU: 1950

IATA-Numero ONU: 1950

IMDG-Numero ONU: 1950

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

ADR-Shipping Name: AEROSOLS, Flammable

IATA-Technical name: AEROSOLS, Flammable

IMDG-Technical name: AEROSOLS

Limited Quantity: max 1000ml Total gross mass of package not exceed 30 kg LQ2

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

ADR-Classe: 2, 5F

ADR-Label: <UN1950 AEROSOLS>

IATA-Classe: 2.1

IATA-Label: <UN1950 AEROSOLS>

IMDG-Classe: 2

IMDG-Label: <UN1950 AEROSOLS>

14.4. Groupe d'emballage

14.5. Dangers pour l'environnement

Marine polluant: No

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

IMDG-Technical name: AEROSOLS

IMDG-EMS: F-D

IMDG-MFAG: S-U

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC



SILICONI COMMERCIALE SPA

Via Francia 4 Z.I. - 36053 GAMBELLARA (VI) ITALY
Tel +39 0444 649766 Fax +39 0444 440018 www.siliconi.it

Fiche de Données de Sécurité METACLEAN 300

N.A.

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Dir. 2000/39/CE (Limites d'exposition professionnelle) ; Dir. 2006/8/CE. Réglementation (CE) n°1907/2006 (REACH), Réglementation (CE) n°1272/2008 (CLP), Réglementation (CE) n°790/2009 (1° ATP CLP), Réglementation (EU) n°453/2010 (Annexe I), Réglementation (UE) n. 286/2011 (ATP 2 CLP), Réglementation (UE) n. 618/2012 (ATP 3 CLP), Réglementation (UE) n. 487/2013 (ATP 4 CLP), Réglementation (UE) n. 944/2013 (ATP 5 CLP) Réglementation (UE) n. 605/2014 (ATP 6 CLP).

Restrictions liées au produit ou aux substances contenues conformément à l'Annexe XVII de la Réglementation (CE) 1907/2006 (REACH) et ses modifications successives: Aucune

15.2. Évaluation de la sécurité chimique
Non

16. AUTRES INFORMATIONS

Texte des phrases utilisées dans le paragraphe 3:

H280 Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.

H220 Gaz extrêmement inflammable.

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

| | |
|-------------|--|
| ADR: | Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route. |
| CAS: | Service des résumés analytiques de chimie (division de la Société Chimique Américaine). |
| CLP: | Classification, Etiquetage, Emballage. |
| DNEL: | Niveau dérivé sans effet. |
| EINECS: | Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes. |
| GefStoffVO: | Ordonnance sur les substances dangereuses, Allemagne. |
| GHS: | Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques. |
| IATA: | Association internationale du transport aérien. |
| IATA-DGR: | Réglementation pour le transport des marchandises dangereuses par l'"Association internationale du transport aérien" (IATA). |
| ICAO: | Organisation de l'aviation civile internationale. |
| ICAO-TI: | Instructions techniques par l'"Organisation de l'aviation civile internationale" (OACI). |
| IMDG: | Code maritime international des marchandises dangereuses. |
| INCI: | Nomenclature internationale des ingrédients cosmétiques. |
| KSt: | Coefficient d'explosion. |
| LC50: | Concentration létale pour 50 pour cent de la population testée. |
| LD50: | Dose létale pour 50 pour cent de la population testée. |
| LTE: | Exposition à long terme. |
| PNEC: | Concentration prévue sans effets. |
| RID: | Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses. |
| STE: | Exposition à court terme. |
| STEL: | Limite d'exposition à court terme. |
| STOT: | Toxicité spécifique pour certains organes cibles. |
| TLV: | Valeur de seuil limite. |
| TWATLV: | Valeur de seuil limite pour une moyenne d'exposition pondérée de 8 heures par jour. (Standard ACGIH) |
| WGK: | Classe allemande de danger pour l'eau. |